

## **EDITORIAL**

### **A la base de la Prévention des risques : l'information**

Depuis plus de dix ans, le Département de l'Isère se trouve en pointe pour ce qui concerne l'information de la population en matière de risques naturels et technologiques. Il est inutile de s'étendre largement sur le passé qui vit durant l'été 1986, l'opération " Isère Département pilote en matière de risques majeurs " initié un soutien départemental permanent aux initiatives lancées dans ce domaine, dont la création et le fonctionnement de l'Institut des risques majeurs (IRMa). Il faut par contre souligner la continuité remarquable de cette politique départementale qui nous a permis pendant maintenant plus de onze ans, de pérenniser sur ces problèmes nos actions de sensibilisation, formation, information du public et des responsables.

Au cours de ces dernières années, au soutien matériel du Conseil Général, sont venus progressivement s'ajouter ceux des autres collectivités territoriales : Conseil Régional, Métro et depuis cette année Ministère de l'Environnement. Tous ces concours marquent la reconnaissance croissante accordée par les autorités, à l'information du public et à la diffusion d'une information claire, indépendante et impartiale passant entre autre par l'aide aux relais d'opinion aptes à diffuser cette information (maires, éducation nationale, milieu médical...).

Les efforts à faire pour diffuser l'information vont bien au-delà des seules compétences et capacités d'une association telle que la notre. En matière de risques majeurs, comme en d'autres matières, on retrouve en Isère une des caractéristiques des plus originale de ce département : la capacité, sur un projet donné, de mobiliser rapidement et efficacement les acteurs de tous horizons (Services de l'Etat, élus locaux, enseignants, chercheurs et techniciens, associations,...) ayant des compétences pour contribuer à la réalisation du projet.

Dans le domaine qui nous concerne, l'année 1999 a été particulièrement riche en exemples de ce type de mobilisation. C'est le cas de la création par arrêté Préfectoral du Comité d'information sur les risques majeurs en Isère (CIRIMI). Celui-ci pérennise le comité de pilotage ayant mené la grande campagne d'information autour des sites industriels à risques de 1997-1998. Il va permettre d'assurer en profondeur une action d'information sur les risques technologiques dans la période réglementaire de cinq ans qui sépare deux campagnes du type de celle qui s'est terminée en octobre 1998.

C'est le cas de la convention en cours d'élaboration entre le Conseil Général et la Préfecture représentant le Ministère de l'Environnement, organisant la participation et la collaboration de ces deux organismes dans un programme déterminé d'actions d'information et de formation.

C'est le cas de tous les projets menés à terme ou initiés au cours de l'année par l'Institut des Risques Majeurs et tout particulièrement :

- Session d'information des élus et fonctionnaires territoriaux dans le domaine des risques majeurs
- Mallettes pédagogiques
- Projet de CDROM sur les risques majeurs
- Mémento du maire et des élus locaux sur les risques naturels et technologiques.

Tout ce foisonnement d'idées, de projets, de réalisations, montrent que l'impulsion donnée il y a dix ans ne s'est pas amortie. En serait-il de même pour l'information sur les risques majeurs et pour les ondes sismiques dans la cuvette grenobloise ? Le terrain sédimentaire amplifierait les vibrations initiales pour l'un, l'environnement humain amplifierait l'impulsion initiale pour l'autre.

Ainsi, non seulement pour l'information mais plus généralement pour le traitement de tous les problèmes relatifs aux risques majeurs, l'Isère reste encore " Département pilote ".

Henri de CHOUDENS